

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) REBORN COVER

Version : 15/12/2025

1. Identité du prestataire

- Prestataire : Revotech SRL, opérant sous le nom commercial « Reborn cover » (ci-après « le Prestataire »).
- Siège social : Avenue de l'Héliport 50/4.4, 1000 Bruxelles, Belgique.
- TVA / BCE : BE 0778.342.648.
- Email : contact@reborncover.com.
- Téléphone : +33 6 58 19 29 45.
- Site : <https://reborncover.com/>.

2. Objet et champ d'application

Les présentes CGV régissent toute vente et/ou prestation de services liée à la fourniture et à la pose de films vinyles (covering décoratif, revêtements adhésifs, covering mobilier, etc.) ainsi qu'à la fourniture et pose de films pour vitrages (solaires, décoratifs, confidentialité, etc.).

Toute commande implique l'adhésion pleine et entière aux présentes CGV, sans réserve.

3. Définitions

- Client : toute personne physique (consommateur) ou morale (professionnel) passant commande.
- Devis : proposition commerciale détaillant les prestations, prix, délais, conditions de paiement et éventuels frais.
- Métrage / mètre linéaire : quantité de film exprimée en mètres linéaires, basée sur les informations fournies par le Client.
- Prestataire de chantier (ou Poseur) : intervenant indépendant chargé de la réalisation de la pose sur site.

4. Estimation en ligne

Le site peut proposer un simulateur/outil d'estimation visant à fournir un ordre de grandeur. Cet outil ne constitue pas une offre contractuelle définitive tant qu'un devis n'est pas émis et signé.

Le Client demeure responsable de l'exactitude des informations saisies (dimensions, quantités, accès, contraintes sur place).

5. Formation du contrat (commande)

Le contrat est réputé formé à la signature du devis (papier ou électronique), éventuellement complétée par le versement d'un acompte si le devis le prévoit. Le devis signé vaut commande ferme.

6. Prix

Les prix sont indiqués sur le devis (HT/TVA incluse selon le cas). Sauf mention contraire, le devis précise la fourniture des films, consommables, main d'œuvre de pose, et le déplacement lorsque celui-ci est inclus.

Ne sont pas inclus sauf mention expresse : réparations lourdes des supports, traitement d'humidité, dépose complexe, remise en état de supports non compatibles, interventions hors créneau, stationnement payant, accès spécifiques (nacelle, échafaudage), etc.

7. Métrage communiqué par le Client – erreur de quantité

Le Client communique le nombre de mètres linéaires (ou équivalent) nécessaire à la réalisation. En cas d'erreur de métrage (quantité insuffisante), le Client accepte que le manque soit à sa charge, comprenant notamment :

- un déplacement supplémentaire si nécessaire ;
- l'achat des mètres manquants au tarif en vigueur (et, le cas échéant, frais/logistique) ;
- le prix d'une prestation de pose complémentaire (main d'œuvre) ou un forfait « reprise/complément », tel que chiffré au devis ou à l'avenant.

Le Prestataire pourra proposer un avenant avant poursuite des travaux, ou reporter l'intervention jusqu'à disponibilité des matériaux.

8. Délais et planification

Les délais de démarrage et de réalisation sont indicatifs, sauf engagement écrit contraire dans le devis. Le Client doit garantir l'accès au lieu d'intervention à la date convenue (présence, clés, autorisations, stationnement, etc.).

Tout empêchement non imputable au Prestataire peut entraîner un report et/ou des frais supplémentaires (déplacement, immobilisation, replanification).

9. Obligations du Client – état des supports

Le Client s'engage à fournir des supports propres, secs, sains, et compatibles avec la pose (absence de poussière, graisse, peinture écaillée, humidité, surchauffe, etc.).

Le Client signale avant intervention toute contrainte : surface fragile, chauffage, vitrage spécifique, meuble ancien, vernis/peinture instable, etc.

Le Prestataire peut refuser la pose ou demander des travaux préparatoires si les conditions ne permettent pas une pose durable.

10. Poseurs agréés et formés

Revotech SRL (Reborn cover) fait intervenir, pour l'exécution des poses, des poseurs agréés et formés (diplômés/certifiés par les fournisseurs lorsque ces certifications existent). Ces intervenants agissent en qualité de prestataires indépendants (ci-après « Prestataire de chantier »).

Le Prestataire de chantier est seul responsable de l'exécution matérielle des travaux sur le site du Client et des dommages (matériels et/ou corporels) qui pourraient résulter de son intervention. Revotech SRL / Reborn cover n'assume pas de responsabilité directe à ce titre, sauf dans la mesure où une disposition légale impérative imposerait une responsabilité.

11. Réception des travaux

À l'issue de la prestation, une réception (constat de fin de travaux) peut être réalisée sur place. Les réserves éventuelles doivent être formulées immédiatement et confirmées par écrit (email) dans un délai raisonnable.

À défaut de réserves dans ce délai, les travaux sont réputés acceptés, sous réserve des garanties légales.

12. Paiement

Les modalités de paiement (acompte, échéances, solde) figurent au devis. En cas de retard de paiement, le Prestataire pourra suspendre l'exécution et appliquer les intérêts/indemnités prévus au devis et/ou par la loi applicable.

13. Annulation – absence de remboursement après devis signé

Une fois le devis signé, le Client reconnaît que la commande entraîne des achats fournisseurs (matières, découpes, logistique), la réservation de créneaux et la mobilisation d'équipe.

En conséquence, aucun remboursement n'est dû au Client après signature du devis, dans la mesure permise par la loi et sous réserve des règles impératives applicables aux consommateurs.

Si un acompte a été versé, il pourra être conservé à titre d'indemnisation des frais engagés. Si la totalité a été payée, le Prestataire conserve les montants correspondant aux frais déjà engagés et/ou prestations réalisées ; le cas échéant, un solde peut être restitué si la loi l'impose.

14. Droit de rétractation (consommateurs)

Si le Client est un consommateur et que le contrat est conclu à distance (internet, téléphone) ou hors établissement (par exemple à domicile), un droit de rétractation peut s'appliquer conformément à la législation en vigueur, sauf exceptions.

Exceptions et cas fréquents : biens personnalisés/sur mesure, et services exécutés à la demande expresse du Client avant la fin du délai de rétractation, selon les conditions prévues par la loi.

Lorsque le Client demande expressément le démarrage des prestations avant l'expiration du délai de rétractation, il reconnaît que des frais peuvent être dus au prorata des prestations déjà exécutées, et que le droit de rétractation peut être perdu si la prestation est pleinement exécutée conformément à la loi.

15. Garanties – responsabilité

Les films peuvent bénéficier de garanties fabricants (durée/conditions selon références, exposition, entretien). La responsabilité du Prestataire ne couvre pas les défauts liés au support, à un usage non conforme, à un entretien inadapté, à des conditions ambiantes défavorables, ou à des contraintes non signalées.

Sauf dispositions impératives contraires, Revotech SRL / Reborn cover n'assume pas de responsabilité directe pour l'exécution des travaux réalisés sur le chantier par le Prestataire de chantier. Le cas échéant, la responsabilité de Revotech SRL / Reborn cover est limitée aux dommages directs et prévisibles résultant de sa mission de coordination.

16. Réclamations – médiation

Toute réclamation doit être adressée par email à contact@reborncover.com en décrivant le problème et, si possible, en joignant des photos.

En cas de litige de consommation, le Client peut recourir aux modes alternatifs de règlement des litiges disponibles en Belgique (médiation/conciliation), selon les dispositifs officiels en vigueur.

17. Données personnelles

Le Prestataire traite les données nécessaires à la gestion des devis, commandes, planification et facturation, conformément au RGPD. Le Client peut exercer ses droits (accès, rectification, suppression, opposition) par email (contact@reborncover.com).